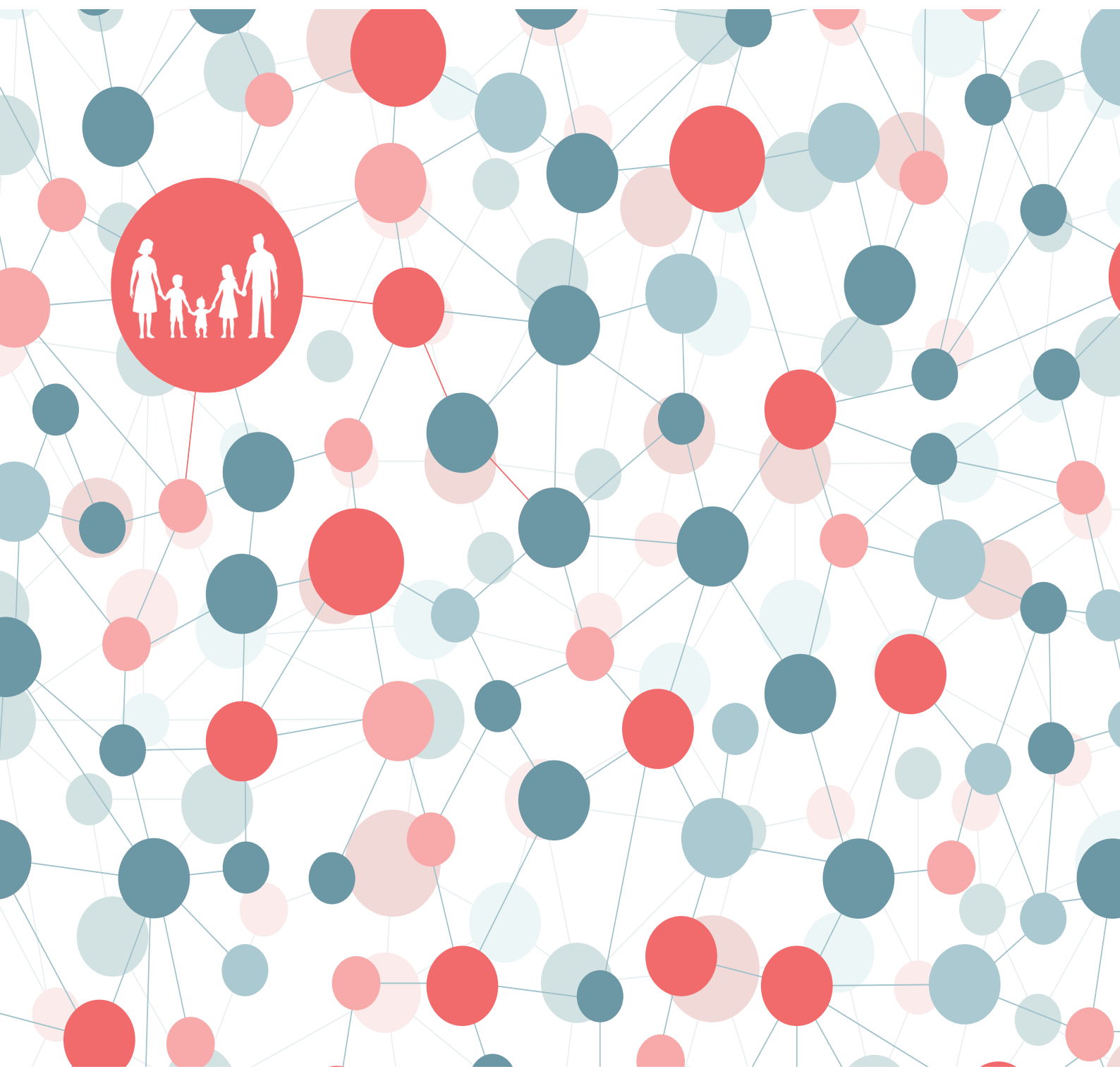


Réseau centré sur la famille

Guide d'orientation



Mentions légales

Edition :

Alliance Enfance

a:primo

RADIX Fondation suisse pour la santé

Autrices :

Raphaelle Deshayes, a:primo

Barbara Giordano, Alliance Enfance

Anke Moors, a:primo

Relecture :

Günther Fässler, Zurich

Magali Grossenbacher, RADIX Fondation suisse pour la santé

Monica Marinelli, Lugano

Mise en page :

Annika Meile, a:primo

Nous remercions chaleureusement les personnes suivantes pour leur précieuse contribution :

Josefin De Pietro, Promotion Santé Suisse

Aurelie Faesch, Office fédéral de la santé publique

Kathrin Favero, Office fédéral de la santé publique

Caroline Kamrath, Ville de Fribourg

Rita Kieffer, Secrétariat d'État aux migrations

Marco Galli, Canton du Tessin

Elena Ganzit, Depression Periparto Suisse

Tiziana Madella, Commune de Mendrisio

Elda Montiglia, Canton du Tessin

Alice Panzera Biaggi, Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI)

Natacha Penseyres, a:primo

Roberto Sandrinelli, Canton du Tessin, (à la retraite)

Hilde Schäffler, Office fédéral de la santé publique

Bruno Scheiber, Canton d'Uri

Eliza Spirig, Ville de Berne

Marina Summerauer, Ville de Zurich

Michèle Theytaz Grandjean, Pro Familia Vaud

Groupe de pilotage du projet :

Dominik Büchel, Alliance Enfance

Erika Dähler, a:primo

Jessica De Bernardini, Commune de Morat

Raphaelle Deshayes, a:primo

Barbara Giordano, Alliance Enfance

Eliane Gonzales, Alliance Enfance

Magali Grossenbacher, RADIX Fondation suisse pour la santé

Yves Weber, RADIX Fondation suisse pour la santé

Ce projet a pu être réalisé grâce au généreux soutien financier de la Fondation Mercator.



Table des matières

07	Introduction
08	Le réseau centré sur la famille - une approche globale
08	Définition du Réseau centré sur la famille et ses quatre composantes
09	Posture axée sur les ressources – une base essentielle
12	Premier élément central – le réseau interprofessionnel
14	Deuxième élément central – la gestion du réseau
18	Troisième élément central – l'accompagnement familial coordonné
21	Implication de la société civile
23	Arguments en faveur du Réseau centré sur la famille
24	Argumentaire pour l'approche du Réseau centré sur la famille
26	Bases juridiques
28	Mise en œuvre : étapes et recommandations
28	Quels travaux préparatoires mener ?
28	Par quel élément central commencer ?
28	Comment organiser le financement ?
29	Quels autres aspects prendre en considération ?
30	Conclusion et perspectives
31	Ressources et bibliographie



Introduction

Alors que la France a lancé son projet national des 1000 premiers jours et que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, avec la région du Tyrol du Sud, ont introduit et mis en œuvre le concept d'aide précoce, la coordination des offres destinées à la petite enfance et la collaboration interprofessionnelle des acteurs et des actrices de ce champ suscitent un intérêt grandissant. Il s'agit d'identifier et de prévenir, dès la grossesse et dans les premières années de vie, les difficultés susceptibles d'affecter le développement des enfants. En Suisse, au niveau fédéral, ces réflexions sont regroupées sous l'appellation de Réseau centré sur la famille, terme qui sera repris dans ce texte.

Avec le portail en ligne de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et d'Alliance Enfance (www.reseau-centre-sur-la-famille.ch), le présent document sert de guide d'orientation. Ces deux ressources visent à contribuer à une compréhension large et commune du Réseau centré sur la famille en Suisse.

Plusieurs cantons ainsi que des villes et des communes des trois régions linguistiques s'inspirent des pays voisins et travaillent à des variantes adaptées à leur contexte. Certains d'entre eux ont déjà commencé à mettre en œuvre l'approche du Réseau centré sur la famille. Ce guide d'orientation tient compte des évolutions variées dans les différentes régions du pays. Il reflète la compréhension actuelle du sujet, qui est toutefois appelée à évoluer et s'enrichir, étant donné que la mise en œuvre de cette approche n'en est qu'à ses débuts en Suisse.

Ce guide d'orientation propose une définition de cette approche, explique sa posture fondamentale

et ses éléments centraux. Il pose des questions jalonnant sa mise en œuvre et présente des pistes pour sa réalisation. Étant donné que le Réseau centré sur la famille s'inscrit dans une stratégie globale pour la petite enfance, cette ressource offre une base suffisamment flexible pour permettre d'adapter cette approche aux structures existantes au niveau communal, régional et cantonal.

Il s'adresse aux professionnel·les des administrations publiques, aux acteurs et actrices de la petite enfance et aux milieux politiques. En effet, ces personnes participent au façonnement de l'espace et des conditions de vie des enfants et des familles. Elles contribuent de manière significative à ce que chaque personne ait accès au soutien qu'elle souhaite, dont elle a besoin et dont elle est en mesure de bénéficier. Si la décision de mettre en place cette approche relève en premier lieu des autorités cantonales et communales, ce guide d'orientation se veut être une source d'idées et d'inspiration pour tous ceux et toutes celles qui s'engagent pour l'égalité des chances dès la petite enfance.

Ce document a été élaboré dans le cadre du projet « Starting Strong Together », piloté par Alliance Enfance et financé par la Fondation Mercator Suisse. Au côté d'Alliance Enfance, la Fondation suisse pour la santé RADIX et l'association a:primo participent à la mise en œuvre opérationnelle. L'OFSP a lancé la thématique du Réseau centré sur la famille en Suisse avec l'étude préliminaire de Martin Hafen et Claudia Meier Magistretti (2021) et l'a poursuivi avec la création du portail en ligne consacré au Réseau centré sur la famille. La diffusion de ce guide d'orientation via le portail en ligne permet de lier les deux projets.

Le réseau centré sur la famille - une approche globale

L'environnement de vie ainsi que le contexte socio-économique de la famille jouent un rôle majeur dans les possibilités de développement des enfants. Les premières années de vie sont décisives pour le développement des compétences motrices, linguistiques, cognitives, sociales et émotionnelles des enfants. C'est à ce moment-là que sont posés de nombreux jalons pour la suite de leur parcours de vie. Le Réseau centré sur la famille accorde une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie de chaque jeune enfant, en particulier de ceux qui grandissent dans un contexte de vulnérabilité sociale. Il contribue également à améliorer les conditions-cadres de la société pour toutes les familles.

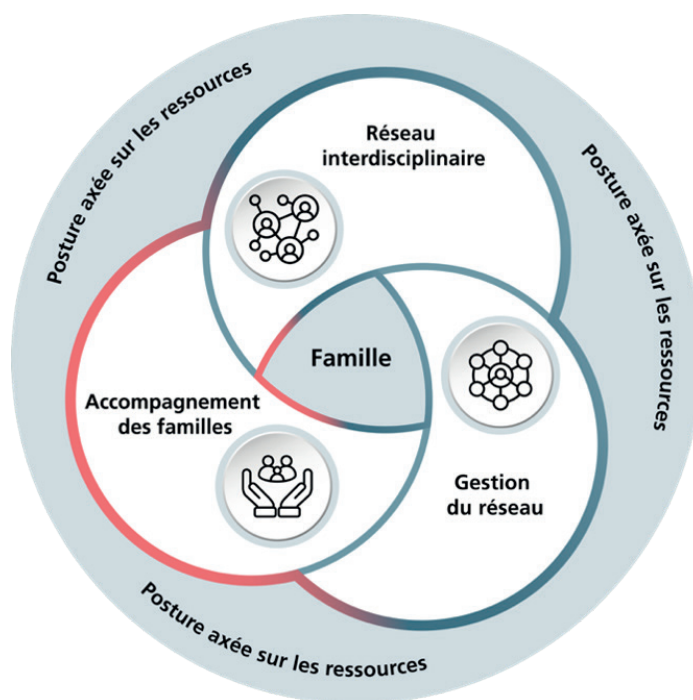
Définition du Réseau centré sur la famille et ses quatre composantes

Le Réseau centré sur la famille est une approche préventive et facile d'accès. Cette approche globale regroupe toutes les offres destinées aux familles avec des enfants, depuis la grossesse jusqu'à l'âge de 6 ans. La tranche d'âge couvre ainsi la période prénatale, les premières années de vie et la transition vers l'école.

L'objectif principal du Réseau centré sur la famille est de créer les conditions les plus favorables possible au bon développement des enfants et d'améliorer la qualité de vie des familles. Cette approche contribue à ce que les ressources et les risques pour les enfants et les familles soient identifiés à temps, à ce que les ressources soient renforcées et les risques minimisés.

Le Réseau centré sur la famille repose sur l'interaction entre un élément transversal lié à la posture et trois éléments centraux :

- une posture axée sur les ressources dans tous les contacts avec les familles et au sein du réseau,
- et les trois éléments centraux :
 - un réseau interprofessionnel,
 - la gestion de ce réseau,
 - l'accompagnement coordonné des familles.



*Les quatre composantes du Réseau centré sur la famille.
Schéma tiré du portail en ligne de l'OFSP et d'Alliance Enfance*

C'est la combinaison de cette posture et des trois éléments centraux qui facilite significativement l'accès de tous les enfants et de leurs parents aux prestations dont ils ont besoin. En outre, l'engagement de la société civile peut être pris en compte dans les trois éléments centraux.

La mise en œuvre du Réseau centré sur la famille s'appuie en premier lieu sur les réseaux existants et, si nécessaire, sur la création de nouveaux réseaux. Son approche s'inscrit dans une stratégie globale pour la petite enfance. Elle favorise la participation des enfants et des familles, donne aux familles des possibilités de choix, s'oriente vers leur situation de vie individuelle et leurs besoins, soutient la mise en place d'offres fiables pour les familles et structure la collaboration entre les acteurs et les actrices du domaine.

L'approche du Réseau centré sur la famille tire sa principale inspiration des concepts d'« aide précoce » en Allemagne, en Autriche et au Tyrol du Sud.

Posture axée sur les ressources – une base essentielle

La posture axée sur les ressources traverse les trois éléments centraux. Elle se caractérise par un ensemble d'actions professionnelles mettant l'accent sur les forces, les compétences et les capacités des enfants et des parents. L'objectif réside dans le fait que tous les acteurs et les actrices du Réseau centré sur la famille accompagnent les familles et collaborent avec les autres professionnel·les en adoptant cette posture.

Cela implique que l'accompagnement des familles se passe dans le cadre de rencontres respectueuses, d'égal à égal, qui identifient et valorisent

les ressources des familles. Cette posture permet à celles-ci d'identifier et de mobiliser leurs propres ressources. S'appuyant sur une logique de capacitation, l'autodétermination et la confiance en soi des parents et des enfants sont toujours favorisées. L'accent est mis sur la recherche de solutions et sur les besoins des familles, sans nier les risques, ni minimiser les problèmes.

Lorsque les professionnel·les de l'enfance et de la famille entretiennent des relations professionnelles empreintes de respect, cela favorise un climat de travail positif. Cette posture a valeur d'exemple et rayonne au sein des équipes de travail, jusqu'aux familles.



La posture axée sur les ressources se caractérise par :

	Enfant	Famille	Relations entre les professionnel·les
Estime et respect	Dès sa naissance, l'enfant est curieux et avide de découvrir le monde qui l'entoure avec tous ses sens. L'enfant est considéré comme un acteur à part entière au sein de la famille. Ses besoins spécifiques sont pris au sérieux et respectés.	Chaque famille est un système unique avec son organisation et ses valeurs. Respectés en tant qu'experts de leurs enfants, les parents sont considérés comme des partenaires compétents, tant en ce qui concerne les besoins de leurs enfants que leurs propres besoins (travail, santé, finances, etc.)	Chaque professionnel·le connaît ses propres compétences et ses limites. Les professionnel·les bénéficient du point de vue des autres acteurs et actrices de la petite enfance. Reconnaisant les connaissances et les compétences spécifiques de ces partenaires, chaque professionnel·le apprécie leur valeur.
Confiance	En règle générale, l'enfant accorde sa confiance aux professionnel·les lorsqu'il constate que ses parents leur ont accordé la leur.	Les familles font confiance aux professionnel·les quand elles sentent un intérêt sincère et de l'écoute pour leur situation, lorsqu'elles reçoivent des informations utiles et adaptées à leur situation, une aide pratique, des encouragements et des conseils concrets.	La construction d'une relation de confiance entre les professionnel·les est un processus. La confiance se développe progressivement grâce à l'échange et à la collaboration.
	L'enfant expérimente que ses besoins fondamentaux sont reconnus et satisfaits par ses parents et les professionnel·les.	Les familles trouvent l'aide fournie par les professionnel·les utile, ce qui les encourage à demander du soutien dans d'autres domaines et à être des ressources pour les autres.	Chaque professionnel·le est reconnu·e pour son travail par les autres professionnel·les et leur accorde sa confiance.
Renforcement de l'efficacité personnelle	L'enfant a la possibilité de découvrir par lui-même les effets de ses actions, de réessayer, de réussir et de trouver de nouvelles options.	Les familles ont conscience de disposer de compétences. Elles profitent de leur liberté de choix pour sélectionner les offres de soutien et décider quels domaines elles souhaitent approfondir.	Chaque professionnel·le fait l'expérience de l'auto-efficacité dans sa collaboration avec les familles et les autres professionnel·les.

Dans le domaine de la petite enfance, les effets positifs à long terme d'un accompagnement continu, respectueux et favorisant le pouvoir d'agir dans le domaine de la petite enfance contribuent de manière

significative au développement sain des enfants, au bien-être de toute la famille et de la société dans son ensemble.

Questions-guides

- Comment travailler à une posture commune axée sur les ressources ?
- Comment développer la confiance mutuelle entre les professionnel·les et favoriser la collaboration ?
- Comment ancrer durablement le travail continu sur la posture professionnelle ?

Axes de travail possibles :

- Une posture commune est nécessaire pour coordonner la collaboration entre les différentes professions de la petite enfance. L'organisation de formations continues interprofessionnelles permet de la renforcer. Le travail sur cette posture, qui repose sur un processus de sensibilisation permanent au sein du réseau, est assuré par la gestion du réseau (voir Deuxième élément central – la gestion du réseau, p. 13).
- L'ouverture aux besoins des familles, une écoute non-jugeante et des expériences partagées permettent d'instaurer un climat de confiance avec les familles. Le travail sur la similarité des parcours de vie (comme la parentalité, la

monoparentalité, le vécu de la migration, etc.) y contribue grandement.

- Le recours à des personnes clés s'est avéré efficace pour mieux rejoindre les familles avec une expérience de la migration. Ces personnes, qui exercent une certaine influence ou bénéficient d'une grande crédibilité au sein d'un groupe, disposent de compétences ou de connaissances particulières déterminantes pour la réussite d'un projet. Dans le domaine social, elles sont souvent sollicitées pour leurs connaissances fines d'un public et/ou pour leurs compétences à entrer en lien avec ce public. Il peut s'agir de médecins, d'animateurs ou animatrices socioculturel·les, de personnes actives dans des associations culturelles, etc.
- L'approche de pair à pair, qui permet de créer une relation non-hiérarchique avec les parents, se caractérise par le fait que la personne paire est perçue par les familles comme semblable. La similarité des expériences de vie permet à cette personne de fournir des informations contextualisées aux familles. Comme les personnes clés, les pair-es peuvent jouer le rôle de facilitateurs et facilitatrices. Pour la mise en œuvre, l'accompagnement des pair-es par des professionnel·les est indispensable (Hafen, 2018).

Quel est le point de départ ? Quel est l'objectif visé ?

Point de départ	Objectif
Tous les acteurs et actrices comprennent ce que signifie une posture axée sur les ressources – vis-à-vis de l'enfant, des familles et entre les professionnel·les du réseau.	Les acteurs et les actrices sont reconnu·es par les autres membres du réseau pour leur expertise et leur expérience.
Les acteurs et actrices élaborent une approche commune et la mettent par écrit.	Les acteurs et les actrices abordent régulièrement et ensemble la thématique de la posture axée sur les ressources au sein du réseau.

Premier élément central – le réseau interprofessionnel

Dans le cadre du Réseau centré sur la famille, le réseau interprofessionnel regroupe des spécialistes de différents domaines liés à la petite enfance et à la famille.

Les différents domaines représentés dans le réseau peuvent varier selon les cantons et les communes :

- la santé (consultation prénatale, sages-femmes, pédiatres, infirmières, puéricultrices, gynécologues, médecins généralistes, projets en lien avec la promotion de la santé, offres locales, etc.),
- le social (services sociaux, centres familiaux, offres parents-enfants, offres de proximité, offres de visites à domicile, conseil en matière de budget et d'endettement, conseil juridique, etc.),
- l'accueil de l'enfance (structures d'accueil de l'enfance, accueil familial de jour, etc.),
- l'intégration (Femmes-Tische/Hommes-Tische, PanMilar, mamamundo, offres de promotion du langage parents/enfants, etc.),
- la culture (offres de médiation culturelle pour les jeunes enfants, etc.),
- la pédagogie spécialisée (service éducatif itinérant, logopédie, psychomotricité, ergothérapie, etc.),
- la formation (les professionnel·les de l'école, notamment ceux intervenant en 1ère et 2ème Harmos),
- l'aménagement du territoire (places de jeux, aménagement des quartiers, etc.).

Ce réseau vise une collaboration active et durable qui ne se limite pas à une coopération ponctuelle. Développé autour d'un objectif commun, défini et travaillé ensemble, il se caractérise par une bonne connaissance mutuelle, la reconnaissance des différentes expertises, une posture professionnelle axée sur les ressources et des formations continues interprofessionnelles.

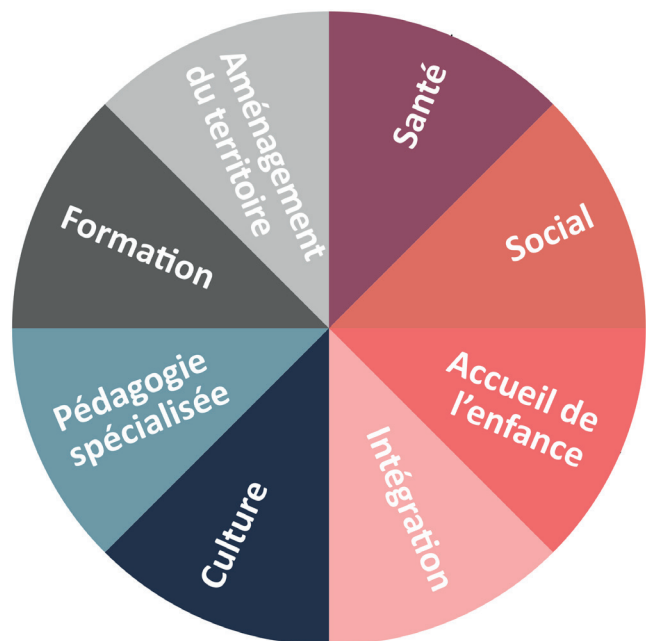
Les acteurs et actrices du réseau interprofessionnel placent les besoins des jeunes enfants et des familles au cœur de leur collaboration. Les professionnel·les informent les parents des offres adaptées et, si cela

s'avère nécessaire, leur proposent un accompagnement familial coordonné (voir Troisième élément central – l'accompagnement familial coordonné, p. 17). À la demande des familles, les membres de ce réseau se chargent de les accompagner vers les services ou les professionnel·les compétent·es.

Finalement, grâce à la grande variété de leurs perspectives, connaissances et expertises, les professionnel·les trouvent des solutions innovantes pour les situations complexes. Ce réseau interprofessionnel favorise la détection précoce des risques et des difficultés vécus par les enfants et leurs parents et permet d'offrir rapidement du soutien aux familles traversant une période de vulnérabilité.

La responsabilité de la coordination du réseau interprofessionnel est portée par la gestion du réseau (voir Deuxième élément central – la gestion du réseau, p. 13).

Afin de garantir l'implication de tous les milieux professionnels, il est important que chaque personne impliquée soit rémunérée pour son engagement au sein du réseau ou dispose des heures de travail nécessaires. Cela assure une collaboration de qualité, qui ne dépende pas de l'implication personnelle des différent·es spécialistes.



Principaux domaines du réseau interprofessionnel.

Questions-guides

- Comment établir une collaboration continue et active entre les acteurs et actrices ?
- Comment impliquer le plus grand nombre d'acteurs et d'actrices dans ce réseau interdisciplinaire ?
- Comment faire en sorte que les professionnel·les identifient les facteurs de risques psychosociaux, discutent avec les familles et les mettent en contact avec les offres ou services adaptés ?

- la systématisation du transfert de connaissances en cas de changement de personnel,
- la mention de la participation au Réseau centré sur la famille dans les descriptifs de poste.
- L'indemnisation financière de chaque professionnel·le favorise la participation aux événements du réseau et renforce celui-ci dans son ensemble.
- Pour soulager le réseau interprofessionnel, la gestion du réseau peut prendre en charge la clarification des points de contact entre les acteurs et les actrices, ainsi que celle des champs de compétence spécifiques.

Axes de travail possibles

- Outre la collaboration au sein du réseau, la mise en place d'une collaboration systématique peut être encouragée par :
 - des échanges réguliers au sein du réseau (1 à 2 fois par an),
 - des échanges réguliers entre les services spécialisés,
 - l'instauration d'un suivi régulier de la gestion des transitions d'une offre à l'autre,
- Afin de garantir l'orientation des familles vers les offres appropriées, un mandat de prestations peut être attribué à certaines professions pour qu'elles puissent facturer l'accompagnement des familles vers d'autres offres. Il convient de clarifier si cet élargissement de mandat est du ressort du réseau interprofessionnel ou de la gestion du réseau.

Quel est le point de départ ? Quel est l'objectif visé ?

Point de départ	Objectif
Au minimum, un·e professionnel·le par institution participe au réseau interprofessionnel dans le cadre de son mandat professionnel.	Une collaboration coordonnée et axée sur les besoins des familles se met en place entre les professionnel·les du réseau. Chaque professionnel·le délégué·e par son institution est responsable du transfert des connaissances au sein de celle-ci.
Chaque professionnel·le du réseau connaît les offres du réseau, les personnes de contact et les conditions d'accès à ces offres.	Chaque professionnel·le est capable de reconnaître les facteurs de risque dans les familles, de mener des entretiens axés sur les ressources avec les parents et de les orienter vers les offres appropriées.
Toutes les personnes avec un statut d'indépendant dans le domaine de la petite enfance savent ce que signifie le Réseau centré sur la famille et sont informées des activités du réseau.	Les professionnel·les qui ont un statut d'indépendant participent aux activités du réseau et sont rémunérés pour leur engagement.

Deuxième élément central – la gestion du réseau

La gestion du réseau constitue le pilier central du Réseau centré sur la famille. Sa mission principale est de coordonner les acteurs et les actrices du réseau interprofessionnel afin d'établir et de maintenir une collaboration structurée et systématique. La gestion du réseau, qui prend la forme d'un service de coordination, a la légitimité de coordonner les réseaux existants autour de la famille et de les développer si nécessaire. Pour remplir cette fonction, ce service est mis en place ou adapté sur mandat des responsables politiques.

Le service de gestion du réseau travaille en étroite collaboration avec l'accompagnement familial coordonné (voir Troisième élément central – l'accompagnement familial coordonné, p.17).

Idéalement, la gestion du réseau est assurée par un organisme neutre. Si toutefois elle est rattachée à une organisation qui propose elle-même des offres, il convient d'accorder une attention particulière à l'indépendance des personnes chargées de la gestion du réseau.

La gestion du réseau comprend les tâches suivantes : la coordination, la communication, le développement et l'assurance de la qualité, ainsi que la formation continue.

Coordination

La gestion du réseau assure la coordination des offres destinées aux familles, de la grossesse jusqu'à l'âge de 6 ans de l'enfant. Cela comprend la mise en place, le développement, la maintenance et l'élargissement du réseau. Ce service s'attelle également à la clarification des transitions d'une offre à l'autre, à l'accessibilité des prestations et à la simplification des procédures. Finalement, ce service organise des petits événements réguliers, des rencontres de réseau et des discussions interprofessionnelles de situations.

Pour une gestion de réseau réussie, il est nécessaire d'identifier et de clarifier dès le départ les nombreux points de contact. Par exemple, si la gestion relève de la compétence d'une ville, il convient de clarifier son rôle par rapport au canton, mais aussi par rapport aux offres locales, aux services spécialisés et aux organisations cantonales. Dans le cas d'un réseau régional, il s'agit notamment de clarifier le lien entre le service régional et les communes affiliées. S'il existe plusieurs réseaux centrés sur la famille dans un

même canton, il est recommandé de les coordonner entre eux au niveau cantonal.

Pour le transfert de connaissances et l'échange d'expériences, les événements et les contenus mis à disposition au niveau national représentent des ressources intéressantes, étant donné que les personnes en charge de la gestion du réseau travaillent souvent seules. Ces échanges contribuent à l'assurance qualité et au développement de l'approche.

Communication

L'une des tâches consiste à assurer l'échange d'informations et de connaissances entre les différentes offres. En le faisant entre les offres et l'administration communale, régionale ou cantonale, la gestion du réseau ancre l'approche du Réseau centré sur la famille dans l'administration.

De plus, elle entretient des contacts avec les spécialistes des différents départements concernés par les enfants, de la grossesse à l'entrée à l'école, et par leur famille. Enfin, elle relaie son expérience dans des programmes nationaux tels que les programmes d'action cantonaux (PAC) ou les programmes d'intégration cantonaux (PIC).

Développement et assurance de la qualité

La gestion du réseau participe à l'élaboration de normes de qualité pour le Réseau centré sur la famille, ainsi que pour les offres qui lui sont rattachées. La collecte systématique de données pertinentes peut également relever de sa compétence. En outre, elle veille à ce que les expériences pratiques soient prises en compte dans le développement du Réseau centré sur la famille. La gestion du réseau peut s'engager au niveau politique pour défendre les intérêts des familles (p. ex. en matière de subventions, d'orientation de nouvelles offres, etc.).

Formation continue (régionale, cantonale et nationale)

Le service de gestion du réseau organise régulièrement des formations continues pour les membres du réseau interprofessionnel afin de sensibiliser les différent-es professionnel·les aux thèmes centraux de la petite enfance. Ces formations permettent d'aborder ces thèmes d'un point de vue systémique, en tenant compte de la famille et des enfants grandissant dans un contexte de vulnérabilité sociale (par exemple, l'exposition aux écrans, la détection précoce des risques psychosociaux, la communication axée sur les ressources de la famille, etc.). Le travail

sur la posture axée sur les ressources est notamment un thème récurrent de ces formations continues. De plus, ce service recommande des formations continues cantonales et nationales aux professionnel·les, qui doivent disposer du temps nécessaire pour y participer.

En plus de ces quatre tâches, la gestion du réseau peut également comprendre la planification et le développement stratégique du concept.

Planification stratégique et développement (au niveau cantonal et communal)

Le développement du Réseau centré sur la famille implique l'ancrage de cette approche au niveau politique (cantonal et communal). Pour une mise en œuvre sur le long terme, le Réseau centré sur la famille nécessite d'entretenir des contacts avec les différents acteurs et actrices politiques concerné·es.

Le lien avec les acteurs et actrices de la société civile peut constituer un autre axe de développement stratégique.

Finalement, le réseau pourrait être étendu à toutes les générations, jusqu'aux personnes âgées, pour former une chaîne de prévention*. En effet, les communes sont responsables de tous les groupes d'âge de la population. Or, un réseau qui engloberait toutes les tranches d'âge pourrait contribuer à développer les synergies et à renforcer la cohésion entre les générations.

* Une chaîne de prévention est un réseau interdisciplinaire et intersectoriel regroupant des acteurs et d'actrices communaux. Elle vise à soutenir et à encourager les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées de manière continue et en fonction de leurs besoins, depuis la grossesse et tout au long de leur vie. Ce dispositif prête une attention particulière aux transitions.



Questions-guides

- Au sein de quel service ou de quelle organisation est-il judicieux d'ancrer la gestion du réseau ? Quel(s) département(s) porte(nt) la responsabilité du Réseau centré sur la famille ?
- Quel acteur public confie à la gestion du réseau la mission et la légitimité pour les tâches de coordination ? S'agit-il du canton, de la ville, de la commune ou d'une organisation mandatée par les pouvoirs publics ?
- De quelles qualifications et de quelles ressources la personne chargée de la gestion du réseau a-t-elle besoin ?

Axes de travail possibles

- Le regroupement de la gestion du réseau et de l'accompagnement familial coordonné au sein d'une même organisation s'est avéré efficace, autant en Suisse qu'en Allemagne et en Autriche, pour garantir une collaboration étroite entre ces deux éléments centraux. L'échange étroit permet également le remplacement en cas d'absence pour cause de vacances ou de maladie.
- Une planification stratégique minutieuse, qui définit dans quels services ou organisations sont

ancrés la gestion du réseau et l'accompagnement coordonné des familles, facilite la mise en place du réseau interprofessionnel. Le soutien apporté au Réseau centré sur la famille par des acteurs et actrices influent-es (p. ex. les consultations de puériculture, les services sociaux, l'accueil de l'enfance, les écoles, etc.) contribue au succès de sa mise en œuvre.

- En règle générale, le service de gestion du réseau nécessite la création d'un nouveau poste ou l'extension des tâches d'un poste existant, ainsi qu'une augmentation des ressources humaines et financières correspondantes.
- Les qualifications requises pour la gestion du réseau et l'accompagnement des familles doivent être disponibles au sein de l'institution. Si ce n'est pas le cas, l'équipe doit être complétée par une personne disposant des compétences nécessaires (travail social, éducation, développement de la petite enfance, capacité de coordination, etc.).
- La personne chargée de la gestion du réseau doit rester indépendante au sein de l'organisation afin d'éviter tout conflit d'intérêts avec les autres offres portées par l'institution. En effet, l'ensemble de la palette des offres existantes doit continuer à être proposées aux familles.

Quel est le point de départ ? Quel est l'objectif visé ?

Point de départ	Objectif
Un-e professionnel-le indépendant-e et qualifié-e est chargé-e de la gestion du réseau. Cette personne dispose d'une bonne connaissance du dispositif existant. Idéalement, elle adopte une approche systémique et prend en compte l'espace social dans son ensemble pour que l'approche du Réseau centré sur la famille s'ancre dans les structures existantes.	La gestion du réseau favorise la compréhension des acteurs et des actrices quant à l'approche du Réseau centré sur la famille. Elle permet à davantage de familles d'accéder à des offres adaptées à leurs besoins.
Le service de gestion du réseau organise des événements de mise en réseau pour tous les acteurs et actrices, en tenant compte du contexte local.	La gestion dispose de structures de mise en réseau éprouvées et les propose régulièrement, de sorte que la collaboration entre les professionnel-les s'intensifie.
Le réseau existant est analysé afin d'identifier les collaborations déjà bien établies et celles qui restent à développer entre les différentes offres. Une fois les principaux besoins d'améliorations identifiés, une liste de priorités est établie.	La gestion du réseau aide les acteurs et les actrices dans la mise en place d'une collaboration active. Elle veille à l'intégration au sein du réseau des nouveaux et nouvelles membres du réseau, ainsi que des nouvelles offres.



Troisième élément central – l'accompagnement familial coordonné

L'accompagnement familial coordonné constitue le point de contact pour les familles vivant une période de vulnérabilité. En cas de besoin, ce service met la famille en contact avec une personne chargée de son accompagnement, qui peut s'étendre de la grossesse jusqu'à l'âge de 6 ans de l'enfant. L'objectif de ce service est de soutenir la famille jusqu'à ce qu'elle ait trouvé l'offre qui lui convienne. Cette prestation repose sur une base volontaire et prend la forme du case management.

L'accompagnement familial coordonné assure une fonction de coordination entre les besoins de la famille et les offres disponibles. Reposant sur une approche préventive et systémique, il s'oriente vers les solutions. Les difficultés sociales de la famille et les besoins de l'enfant sont identifiés en collaboration avec les parents. Les priorités sont ensuite fixées d'entente avec eux, afin que le soutien corresponde aux besoins et aux ressources de la famille. La famille choisit l'offre qui lui convient, avec l'objectif qu'elle puisse y participer de manière autonome. Le champ de compétence de ce service ne couvre pas les conseils spécifiques sur des thèmes comme le développement de l'enfant ou les questions financières.

Travaillant en étroite collaboration avec la gestion du réseau, la personne chargée de l'accompagnement familial coordonné dispose elle-même d'un bon réseau. Son poste reste indépendant des autres offres existantes, ce qui garantit le fait que les propositions présentées aux familles ne sont pas influencées par des intérêts particuliers.

Les tâches de l'accompagnement familial coordonné sont les suivantes :

- Accompagner la famille dès la grossesse jusqu'à l'âge de 6 ans de l'enfant.
La famille peut s'adresser à elle si l'aide n'est plus adaptée ou si de nouveaux défis apparaissent.
- Établir une relation de confiance avec la famille par des contacts réguliers, sans jugement. Il est essentiel d'établir une relation d'égal à égal entre la personne chargée de l'accompagnement familial coordonné et la famille. Or, la construction du lien de confiance prend plus ou moins de temps selon les familles. Sur cette base, les parents peuvent parler ouvertement de leurs besoins et de leurs défis.
- Informer et présenter les offres de soutien disponibles dans l'environnement de la famille. Dans les contextes transculturels en particulier, la communication exige une attention marquée. Il s'agit aussi de dissiper les éventuelles réticences face à l'aide étatique. Dans certaines situations, faire appel à des interprètes communautaires peut faciliter la communication.
- Accompagner la famille vers les offres de soutien adaptées.
La famille choisit l'offre et détermine comment elle souhaite y accéder (information ou accompagnement dans les différentes démarches).
- Accompagner la famille lors de certaines démarches, si nécessaire.
L'accompagnement familial coordonné contribue à balayer les réticences face à certaines démarches. Il fournit un soutien concret, ainsi que des explications adaptés et contextualisés.
- Assurer un contact régulier avec la famille par téléphone ou lors de visites à domicile.
Une fois que la famille participe à une offre, ce contact devient plus occasionnel. Mais le bien-être de la famille reste au centre des préoccupations tout au long de l'accompagnement.
- Mettre en relation la famille avec les professionnel·les de l'offre choisie, si nécessaire.
- Informer le ou la professionnel·le du réseau interdisciplinaire qui a orienté la famille vers l'accompagnement familial coordonné sur le choix de l'offre que la famille a fait.

Complémentarités et différences des dispositifs d'accompagnement et de soutien aux familles :

	Accompagnement familial coordonné	Accompagnement socio-éducatif des familles	Sages-femmes	Consultation parents-enfants / consultation de puériculture
Mission	Travaillant de manière préventive et systémique, il identifie avec la famille ses besoins d'aide et ceux de l'enfant. Il oriente et accompagne vers l'offre appropriée et se tient à la disposition de la famille depuis la grossesse jusqu'à l'âge de 6 ans de l'enfant.	Il soutient les familles à leur domicile, généralement sur mandat d'une autorité, lors de difficultés éducatives ou relationnelles.	Elles ont pour mission de soutenir la femme, l'enfant et la famille pendant la grossesse, l'accouchement, le post-partum et l'allaitement.	Sur mandat d'une commune, d'une région ou d'un canton, elle travaille de manière préventive et promeut le développement et la santé de l'enfant. Elle conseille les parents sur des thèmes en lien avec la petite enfance. Elle peut également être sollicitée pour des évaluations.
Formation	Spécialiste en travail social, connaissances en case management, conseil systémique	Spécialiste en travail social, case management	Sage-femme spécialisée	Consultant·e parent-enfant ; Infirmier et infirmière en santé infantile et maternelle
Orientation	Il permet d'orienter la famille vers une offre de soutien adaptée. Il ne consiste pas en un accompagnement systématique sur une longue période.	Il offre à la famille un soutien à domicile pour faire face à des différentes situations problématiques. Si nécessaire, il la réoriente vers d'autres services, en collaboration avec les autorités.	Elles orientent la famille vers le service de consultation de puériculture. En règle générale, cette transition a lieu après environ 8 semaines.	Si les besoins de la famille dépassent leur offre, elle est orientée vers des services spécialisés.
Groupe cible et engagement	Familles vivant une situation de vulnérabilité sociale avant la naissance de l'enfant et jusqu'à ses 6 ans. L'offre est facultative.	Les enfants sont âgés de 0 à 18 ans. L'offre est souvent contrainte.	Après chaque naissance, les familles reçoivent jusqu'à 14 visites au cours des 12 premières semaines de vie de l'enfant. Si la mère allaite, 3 à 4 visites supplémentaires sont possibles. L'offre est facultative.	Une famille peut être accompagnée jusqu'à l'entrée à l'école au maximum. L'offre est facultative.
Coûts	L'offre est gratuite pour les familles. Les coûts sont à la charge des pouvoirs publics.	Conformément au Code civil, les coûts sont à la charge des parents. Si nécessaire, la commune prend en charge une partie des frais, sauf disposition cantonale contraire.	Les coûts sont pris en charge par la caisse d'assurance-maladie.	L'offre est gratuite pour les familles. Les coûts sont à la charge des pouvoirs publics.

Questions-guides

- Qui peut assurer l'accompagnement coordonné des familles ?
- Comment l'accompagnement familial coordonné peut-il être intégré dans les structures existantes ?

Axes de travail possibles

- Intégrer l'accompagnement familial coordonné au sein d'une structure existante et adapter celle-ci en conséquence s'avère efficace. Cela favorise les synergies entre la structure et l'expertise de l'accompagnement familial coordonné. En outre, cette approche facilite la réalisation d'un Réseau centré sur la famille, car le financement de la structure est déjà assuré.
- Il convient d'établir une séparation claire entre la protection de l'enfant et des adultes et l'accompagnement familial coordonné, notamment en termes de service et de locaux. En effet, cela se révèle essentiel pour favoriser un climat de confiance avec les familles.
- Si l'accompagnement familial coordonné est rattaché à une structure existante, il convient qu'elle ait une mission non stigmatisante et que cet accompagnement reste indépendant des autres offres rattachées à cette structure.
- La planification des ressources en personnel couvre le nombre prévu de familles accompagnées.
- Pour développer l'accompagnement familial coordonné, il s'avère judicieux de s'appuyer sur la collaboration existante avec les professionnel·les du réseau, de développer cette collaboration en fonction des besoins et des ressources disponibles.
- La collaboration avec des personnes clés ou l'approche de pair à pair s'est révélée très efficace pour rejoindre les familles, notamment celles ayant une expérience migratoire (voir Posture axée sur les ressources – une base essentielle, p. 8).

Quel est le point de départ ? Quel est l'objectif visé ?

Point de départ	Objectif
L'accompagnement familial coordonné se fait connaître des professionnel·les du réseau. Il peut être sollicité facilement en cas de besoin.	L'accompagnement familial coordonné est sollicité en cas de besoin par tous les acteurs et actrices du réseau.
Il convient de clarifier comment l'accompagnement familial coordonné entre en contact avec les familles et obtient leurs coordonnées.	Les professionnel·les du réseau interdisciplinaire orientent les familles vers l'accompagnement familial coordonné, quand cela s'avère nécessaire.
Le travail de l'accompagnement familial coordonné est systémique, accessible et proactif.	L'accompagnement familial coordonné est connu des familles, qui le considèrent comme un interlocuteur fiable et font appel à lui.
L'accompagnement familial coordonné s'oriente vers les besoins de la famille et lui propose des solutions adaptées choisies parmi les offres existantes.	La connaissance des offres disponibles s'améliore. Les professionnel·les se connaissent mieux et peuvent proposer des solutions sur mesure aux familles, ce qui améliorent leur accès aux offres existantes.

Implication de la société civile

En Suisse, l'engagement de la société civile est une longue tradition, qui s'inscrit dans une logique démocratique forte. Renforçant le sentiment de cohésion sociale, la société civile apporte des contributions importantes et complémentaires à celles des pouvoirs publics.

Dans le domaine de l'enfance, il existe déjà de nombreuses organisations régionales, cantonales ou nationales qui proposent des offres de bénévolat, par exemple des parrainages d'enfants ou des projets en tandem pour les familles. Les groupes d'entraide proposent des moyens rapides et simples de soutenir les familles. De façon générale, le paysage associatif est riche et dynamique dans les villes comme dans les régions rurales.

Cet engagement existant peut élargir la gamme d'offres dans les Réseaux centrés sur la famille et renforcer la cohésion sociale au niveau local.

Questions-guides

- Quelles sont les offres basées sur le bénévolat qui existent déjà dans le canton, la ville ou la commune ?
- Comment ces offres peuvent-elles intégrer les Réseaux centrés sur la famille ?
- Quelles initiatives bénévoles seraient souhaitables en parallèle des offres existantes ?

Axes de travail possibles

- Il est recommandé de collaborer avec des organisations locales ou régionales qui ont déjà de l'expérience dans l'accompagnement et la coordination de bénévoles.

Quel est le point de départ ? Quel est l'objectif visé ?

Point de départ	Objectif
Il existe un aperçu des associations et des activités bénévoles dans les domaines en lien avec le Réseau centré sur la famille au niveau local.	Le paysage associatif et les possibilités d'engagement bénévole continuent de se développer.
Le concept de Réseau centré sur la famille est connu des acteurs et actrices du bénévolat.	Le lien entre le réseau et les activités bénévoles est établi. Les enfants et les familles ont accès aux offres des associations reposant sur le bénévolat.
Les acteurs et actrices bénévoles ont accès à des formations et à des événements du réseau.	Des acteurs et actrices bénévoles participent aux formations et aux événements du réseau.
La gestion du réseau soutient les acteurs et actrices bénévoles (expertise, mise en réseau, questions financières).	Les acteurs et actrices bénévoles sollicitent la gestion du réseau en cas de besoin. Reconnu pour son importance, le bénévolat s'intègre dans les différents domaines du Réseau centré sur la famille.



Arguments en faveur du Réseau centré sur la famille

Lors de la mise en place d'un Réseau centré sur la famille, une étape importante consiste à convaincre les professionnel·les des structures existantes de l'intérêt de cette approche. Il faut également expliquer aux instances politiques le bien-fondé du financement des adaptations structurelles grâce à des arguments techniques et à des chiffres concrets mettant en évidence le besoin.

De plus, quelques références juridiques peuvent étayer l'argumentaire.

S'il existe encore peu d'études en Suisse (Hafen 2018), des études [allemandes](#) et [autrichiennes](#) traitant de la prévalence et des soins (disponibles uniquement en allemand) peuvent être utilisées pour étayer l'argumentation.

Dans le plan d'action de la stratégie [MNT 2025-2028](#), au point 1.2.4 « Promotion de la santé dans la petite enfance », l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) soutient les cantons dans la mise en place d'un Réseau centré sur la famille.

En outre, la Fondation Promotion Santé Suisse soutient les cantons dans la mise en œuvre du Réseau centré sur la famille dans le cadre de l'objectif 6 du plan d'action Enfance 2025-2028.



Argumentaire pour l'approche du Réseau centré sur la famille

La synthèse des arguments se structure autour des quatre composantes du Réseau centré sur la famille.

	Avantages pour l'enfant	Avantages pour les familles	Avantages pour les professionnel·les
Posture axée sur les ressources	- L'enfant grandit en étant valorisé par ses parents et par les professionnel·les qui l'entourent. - L'enfant a la possibilité de découvrir un environnement stimulant et adapté à son âge, qui répond à son besoin d'exploration et à ses envies d'apprendre. - L'enfant apprend en s'appuyant sur ses points forts. Grâce aux compétences éducatives de ses parents, il gagne en confiance en lui.	- Le sentiment d'être apprécié, valorisé et encouragé motivent les parents, qui se sentent respectés dans leurs opinions et leurs idées. - Les parents, et la famille dans son ensemble, se sentent soulagés grâce au contact avec des professionnel·les en qui ils ont confiance. - Les parents initient des changements dans leur vie familiale. Cela les encourage à en entreprendre dans d'autres domaines de leur vie (travail, santé, environnement social, etc.).	- Le sentiment d'estime et de reconnaissance éprouvé par les familles et les autres professionnel·les du réseau a un effet motivant et permet de reconnaître et de respecter d'autres points de vue et possibilités. - Le soutien ciblé et orienté par les besoins des familles garantit à long terme une relation de confiance avec elles et renforce la coopération au sein du réseau.
Réseau interprofessionnel	L'enfant bénéficie d'un soutien, qui tient compte de l'ensemble des facteurs qui influencent son bien-être. Les dimensions de sa santé, de son éducation, de sa formation, de sa participation sociale et culturelle sont considérées de façon globale.	- Les parents bénéficient d'informations et de conseils fondés sur des expertises variées et complémentaires. - Les propositions et recommandations qu'ils reçoivent des professionnel·les sont plus claires et cohérentes.	- Les professionnel·les du réseau ont une connaissance plus fine des offres existantes et peuvent mieux renseigner les familles. - Les responsabilités des professionnel·les sont clairement définies, les doublons sont évités et les synergies sont exploitées. - Les professionnel·les de l'école font partie du réseau. Ils ont une bonne compréhension du domaine préscolaire et peuvent participer activement à la conception du réseau.

	Avantages pour l'enfant	Avantages pour les familles	Avantages pour les professionnel·les
Gestion du réseau	• Grâce à des offres facilement accessibles, l'enfant vit une grande variété d'expériences stimulant tous les domaines de son développement (social, linguistique, émotionnel, cognitif, moteur). • Cela lui permet aussi d'élargir son cercle relationnel, en jouant avec d'autres enfants de son âge et en rencontrant des adultes qui n'appartiennent pas à son cercle familial.	• Les parents ont une meilleure vue d'ensemble des offres, savent à qui s'adresser en cas de besoin et obtiennent facilement les informations sur les conditions d'accès et les formalités d'inscription. • Grâce à des offres variées et facilement accessibles, la famille pourra entrer en contact avec d'autres familles avant même l'entrée à l'école et aura ainsi la possibilité d'élargir son réseau social.	• Les professionnel·les disposent d'un point de contact central pour leurs préoccupations, suggestions et questions. • La mise en réseau entre les professionnel·les est coordonnée de manière systématique. • Les professionnel·les bénéficient d'un soutien pour clarifier les transitions d'une offre à l'autre. • Les professionnel·les peuvent entrer en contact plus facilement avec les familles, ce qui contribue au renforcement du lien de confiance.
Accompagnement familial coordonné	• L'enfant reçoit un soutien adapté à ses besoins dans ses premières années de vie, grâce au renforcement des compétences éducatives des parents et au contact régulier avec les familles. • En cas de troubles du développement ou si son bien-être est menacé, l'enfant bénéficie de mesures dès son plus jeune âge.	• Lors de difficultés, la famille est accompagnée par une personne de confiance sur le long terme, en fonction de ses besoins. • Les parents constatent que les besoins de leur famille sont pris en compte. Recevoir le soutien souhaité les encourage à demander de l'aide pour d'autres sujets. • Grâce à l'accompagnement coordonné, la famille se sent soulagée car le nombre de professionnel·les impliqués simultanément diminue.	• Dans les situations complexes, la charge de travail des professionnel·les est allégée, car la clarification et la complémentarité des rôles facilitent l'orientation des familles.

Bases juridiques

Pour développer les arguments en faveur de l'approche du Réseau centré sur la famille, quelques bases juridiques nationales sont énumérées ci-après. Ce travail doit être complété avec les lois et directives cantonales et communales.

Base juridique internationale

- Convention relative aux [droits de l'enfant \(CDE \[RS 0.107\]\)](#) du 20 novembre 1989. La Convention énonce les droits fondamentaux des enfants, notamment concernant leur protection, leur promotion et leur participation en vue de l'égalité des chances.

Base juridique nationale

- Autorité parentale, protection des enfants et promotion de leur développement : Constitution fédérale de la Confédération suisse ([Cst. \[RS 101\]\)](#) du 18 avril 1999, art. 11, 41, 67 ; Code civil suisse ([CC \[RS 210\]\)](#) du 10 décembre 1907, art. 301–303 ; Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail ([OLT 1 \[RS 822.111\]\)](#) du 10 mai 2000, art. 60 et suivants.
- Protection de l'enfant : Code civil suisse ([CC \[RS 210\]\)](#) du 10 décembre 1907, art. 307–317 ; Code pénal suisse ([CP \[RS 311.0\]\)](#) du 21 décembre 1937.
- Protection de la maternité : Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce ([Loi sur le travail, LTr \[RS 822.11\]\)](#) du 13 mars 1964, art. 35 et suivants ; Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité ([LAPG \[RS 834.1\]\)](#) du 25 septembre 1952 ; Ordonnance du DEFR relative aux travaux dangereux et pénibles durant la grossesse et la maternité ([Ordonnance sur la protection de la maternité \[RS 822.111.52\]\)](#) du 20 mars 2001.
- Protection en cas de maladie : Loi fédérale sur l'assurance-maladie ([LAMal \[RS 832.10\]\)](#) du 18 mars 1994 ; Ordonnance sur l'assurance-maladie ([OAMal \[RS 832.102\]\)](#) du 27 juin 1995 ; Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie ([OPAS \[RS 832.112.31\]\)](#) du 29 septembre 1995.
- Accueil extra-familial des enfants : Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial

pour enfants ([LAAcc \[RS 861\]\)](#) du 4 octobre 2002 ; Ordonnance sur le placement d'enfants ([OPE \[RS 211.222.338\]\)](#) du 19 octobre 1977.

- Promotion des enfants et des jeunes : Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes ([LEEJ \[RS 446.1\]\)](#) du 30 septembre 2011, art. 11, 18–21, 26 ; Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique ([LESp \[RS 415.0\]\)](#) du 17 juin 2011 ; Ordonnance sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant ([RS 311.039.1](#)) du 11 juin 2010.
- Conseil : Code civil suisse ([CC \[RS 210\]\)](#) du 10 décembre 1907, art. 171 ; Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions ([LAVI \[RS 312.5\]\)](#) du 23 mars 2007 ; Loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse ([RS 857.5](#)) du 9 octobre 1981.
- Dispositions pénales : Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs ([DPMIn \[RS 311.1\]\)](#) du 20 juin 2003 ; Loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs ([PPMin \[RS 312.1\]\)](#) du 20 mars 2009.

Les cantons peuvent, sur la base de la loi sur l'intégration des étrangers, soutenir la mise en place et le fonctionnement de réseaux à partir des fonds PIC. Ce sont notamment les objectifs de mise en réseau et de coordination ainsi que l'encouragement des offres d'information et de soutien pour les familles au passé migratoire qui peuvent bénéficier d'un cofinancement.

- Intégration des étrangers : Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration ([LEI \[RS 142.20\]\)](#) du 16 décembre 2005 ; ordonnance sur l'intégration des étrangers ([OIE \[RS 142.205\]\)](#) du 15 août 2018.

Dans une perspective à long terme, il s'avère important d'identifier les synergies existantes, ainsi que celles qui peuvent être renforcées et développées. Le fait d'éviter les doublons, de clarifier les interfaces, de privilégier la transparence au sein du réseau facilite à long terme la collaboration avec les familles, tout comme celle entre les professionnel·les. Ces démarches contribuent également à une gestion plus efficiente des ressources.



Mise en œuvre : étapes et recommandations

Pour mettre en place un Réseau centré sur la famille dans une commune, une région ou un canton, il est recommandé de commencer par une analyse de la situation et une évaluation des besoins. Si l'analyse révèle que certaines familles n'ont pas accès ou fréquentent peu les offres existantes, l'approche du Réseau centré sur la famille présente des pistes de solutions durables et pertinentes.

La mise en place d'un Réseau centré sur la famille se construit dans un premier temps à partir des structures existantes et implique ensuite leur développement, voire des réorganisations.

Quels travaux préparatoires mener ?

La première étape consiste à obtenir un mandat politique afin d'examiner la mise en place d'un Réseau centré sur la famille dans la commune, à l'échelle d'une région ou d'un canton. Cet examen comprend une analyse de la situation, la collecte d'indicateurs pertinents, l'évaluation des besoins, la recherche de soutiens et de voix critiques au sein de l'organe législatif. Il existe des documents utiles à ce sujet, tels que le [Guide d'orientation à l'attention des petites et moyennes communes](#) (OFAS, 2018).

Les exemples de bonnes pratiques montrent qu'il vaut la peine de demander l'accord des responsables politiques après chaque étape importante. Cela permet de garantir que chaque étape soit approuvée et que le résultat final soit accepté par une majorité.

Il est également recommandé de clarifier les responsabilités avant la mise en œuvre. Selon la taille de la commune, il peut être judicieux de prévoir un réseau au niveau régional et de s'appuyer sur une collaboration déjà existante et éprouvée. En général, les villes développent leur propre réseau, en l'adaptant à leur situation. Idéalement, ce réseau est coordonné avec les offres cantonales. En effet, certaines offres relèvent de la compétence cantonale.

Par quel élément central commencer ?

Les expériences acquises dans la mise en œuvre de Réseaux centrés sur la famille tendent à démontrer qu'il est judicieux de commencer par la gestion du réseau. En règle générale, cela nécessite la création d'un nouveau poste doté de ressources humaines

suffisantes. En outre, ce poste doit disposer de la légitimité nécessaire pour accomplir ses tâches, ce qui implique un travail de communication auprès des acteurs et actrices du réseau.

Dès que la gestion du réseau est dotée en personnel, la mise en place du réseau interprofessionnel peut commencer et l'accompagnement familial coordonné peut être mis en œuvre.

Ce sont souvent les défis liés à la mise en place d'une coopération coordonnée et systématique entre les professionnel·les du réseau interdisciplinaire qui mettent en évidence la nécessité de travailler sur la posture axée sur les ressources.

Comment organiser le financement ?

Le financement du Réseau centré sur la famille est essentiel, tant pour la phase pilote que pour son financement régulier. Comme les ressources financières varient selon les contextes, les indications suivantes sont fournies à titre de suggestions et de points de repère pour la mise en œuvre.

- Une piste de financement consiste à examiner si des fonds provenant des programmes d'intégration cantonaux (PIC) ou des programmes d'action cantonaux (PAC) peuvent être utilisés à cette fin.
- La gestion du réseau doit être dotée d'un pourcentage de poste suffisant et adapté au portefeuille de tâches, afin que la mise en œuvre puisse démarrer avec succès et que le travail de développement puisse être réalisé.
- Des bases légales cantonales permettant de cofinancer une partie des tâches du Réseau centré sur la famille existent peut-être (dans le domaine de la prévention en matière de protection de l'enfance, de la promotion du langage avant l'entrée à l'école, etc.).
- La phase de lancement du Réseau centré sur la famille peut éventuellement être financée par des fonds provenant de fondations.

- Dans une perspective à plus long terme, il s'avère utile de montrer les possibilités en termes de synergies, de réduction des doublons, de clarification des rôles et des transitions. Le renforcement de la prévention a un effet positif sur les coûts.
- La gestion du réseau nécessite un budget pour la rémunération des professionnel·les au bénéfice d'un statut d'indépendant. Pour faciliter la participation des professionnel·les de chaque domaine, il est essentiel que les professions indépendantes soient rémunérées pour le temps consacré au travail du réseau.
- L'intégration de l'accompagnement familial coordonné dans une structure existante et reconnue a fait ses preuves. Cela nécessite d'adapter le mandat, afin que les différentes tâches puissent être financées. En effet, si des lacunes sont identifiées ou si des mandats supplémentaires sont attribués pour garantir la mise en œuvre de l'accompagnement familial coordonné, des fonds supplémentaires doivent être alloués.
- Il est également recommandé de clarifier au préalable la question de la prise en charge des coûts lorsque les familles sont orientées vers des offres payantes, qu'elles ne bénéficient pas de l'aide sociale et qu'elles ne peuvent pas assumer elles-mêmes ces coûts.
- Dans le cadre d'une planification à l'échelle régionale ou cantonale, la question du cofinancement d'offres situées dans d'autres communes peut se poser, afin de les rendre accessibles à toutes les familles.

Quels autres aspects prendre en considération ?

- Il est judicieux de désigner un service chargé de coordonner les réseaux au niveau cantonal. Les villes ont leur propre logique et leurs propres réseaux, qu'elles transforment ou développent en Réseaux centrés sur la famille. Dans les zones rurales, où l'offre pour les familles avec de jeunes enfants est souvent moins dense, des solutions régionales sont envisageables pour créer un réseau. Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur des coopérations ou des structures existantes : il existe peut-être déjà des coopérations dans le domaine des services sociaux ou du travail auprès des jeunes, des organisations régionales autour de l'accueil de jour ou de l'école.
- Dans le cas de solutions régionales, la gestion du réseau devrait se situer au niveau régional, tout en désignant des interlocuteurs et interlocutrices au niveau communal. Cela permet à chaque commune de maintenir le contact avec les familles résidant sur son territoire, et de favoriser le lien avec la politique communale.
- Lors de la planification, il est recommandé de partir du cadre de vie des familles : où et comment se déplacent-elles dans le quartier, la commune, la région ? L'espace social des familles ne se limite pas aux frontières communales, ce qui peut parfois plaider en faveur d'une solution régionale.
- L'accessibilité des offres par les transports publics est un autre facteur à prendre en compte.

Conclusion et perspectives

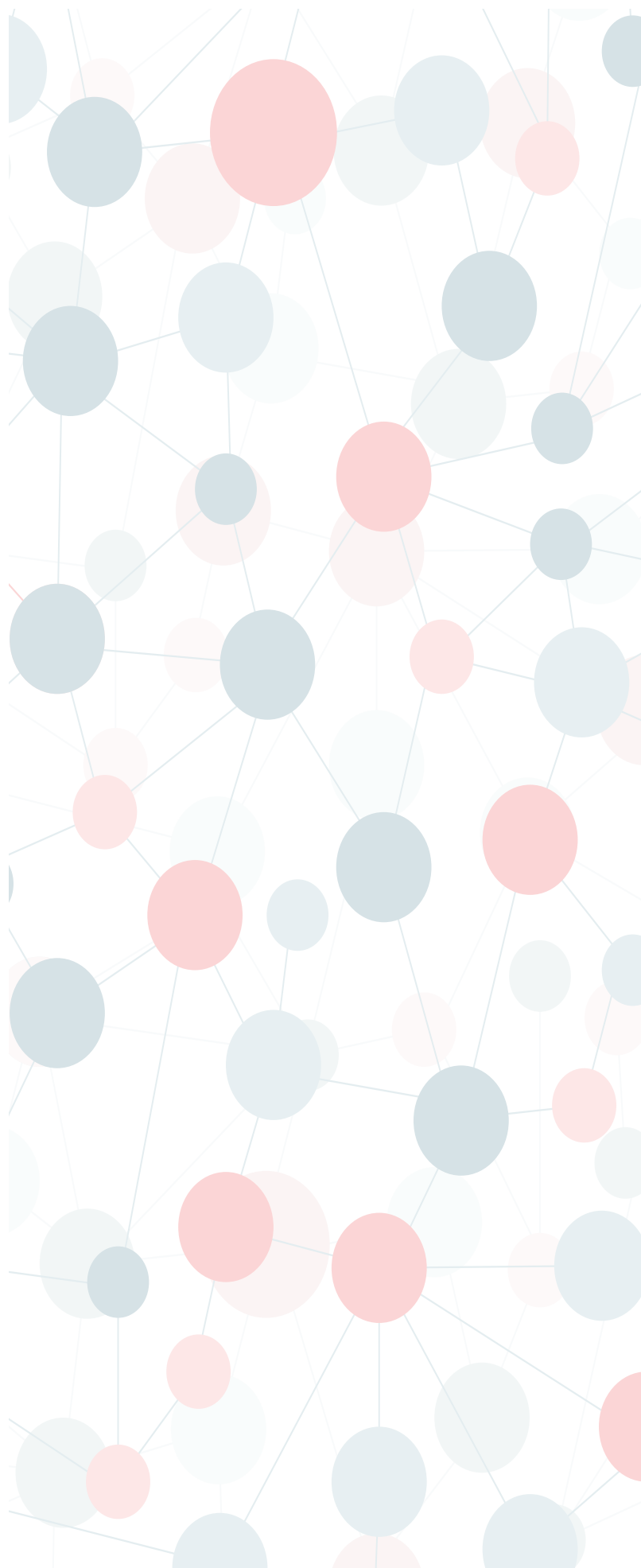
En Suisse, le Réseau centré sur la famille vit ses premiers développements. Si plusieurs cantons ont pris des mesures pour sa mise en œuvre, une multitude de configurations se dessinent en fonction de la variété des contextes communaux et cantonaux. Au vu de cette situation, l'objectif de ce document est de jeter les bases pour une compréhension commune du Réseau centré sur la famille.

Dans la prochaine étape, il s'agira d'enrichir cette compréhension commune par les solutions développées et les connaissances acquises au cours de ces réalisations. Il conviendra aussi de tirer les leçons de ces différentes expériences et de contribuer à leur diffusion. L'approche du Réseau centré sur la famille pourra ainsi s'établir et se développer dans le cadre des structures fédéralistes propres à la Suisse.

Le Réseau centré sur la famille est tourné vers l'avenir et déploie ses effets lorsque :

- tous les enfants et leur famille ont accès à un soutien adapté à leurs besoins,
- toutes les familles favorisent le développement de leur enfant de façon holistique,
- toutes les familles participent à la vie sociale,
- les professionnel·les collaborent de manière systématique et coordonnée, se respectent et se soutiennent,
- les synergies établies et l'accent sur la prévention contribuent à réduire les coûts dans les domaines de la santé, du social et de l'éducation.

L'approche du Réseau centré sur la famille présente un grand potentiel pour l'amélioration des conditions de vie des familles en Suisse. Elle s'appuie en premier lieu sur la richesse et la diversité des prestations et des structures existantes et leur donne une orientation claire. Pour ce faire, il est essentiel que tous les acteurs et les actrices de la politique, de l'administration et les professionnel·les travaillent main dans la main et placent les besoins des enfants et des familles au centre de leurs préoccupations.



Ressources et bibliographie

1000 premiers jours, <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

Bénévolat Vaud. (s. d.). Les règles d'or du bénévolat.

https://www.benevolat-vaud.ch/app/uploads/2024/03/240212_BV_BJ_FR_benevol_standards_fr_regles_or.pdf

Alliance Enfance (éd.) (2025). Cadre d'orientation pour l'éducation de l'enfance. Référentiel national pour la qualité du travail pédagogique avec les enfants de zéro à douze ans. Alliance Enfance.

https://www.alliance-enfance.ch/_files/ugd/70f140_abfb8f63c79e4937b2e454fd6879c590.pdf

Dubath, V. (2024). Promouvoir la santé psychique des enfants de 0 à 4 ans. Santépsy.ch

https://santepsy.ch/wp-content/uploads/2024/12/santepsy_brochure_0-4_2024_web..pdf

Hafen, M. (2018). Einsatz von Nichtprofessionellen in professionellen Kontexten im Frühbereich. Ein Grundlagenbericht mit besonderem Fokus auf Programme zur Unterstützung von sozial benachteiligten Familien. Haute école de Lucerne – Travail social.

Hafen, M., & Meier Magistretti, C. (2021). Réseautage centré sur la famille en Suisse. Étude préliminaire sur la base de la stratégie des aides précoces à l'enfance en Autriche. Synthèse.

<https://www.hslu.ch/de-ch/hochschule-luzern/forschung/projekte/detail/?pid=4254>

Initiative AIDES (Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité),

<https://initiativeaides.ca>

Keupp, H., & Behringer, L. (2015). Frühe Hilfen aus zivilgesellschaftlicher Perspektive. Nationales Zentrum Frühe Hilfen.

Knaller, CH. (2013). Evidenz zur Vernetzung von Frühen Hilfen und zur Erreichbarkeit der Zielgruppen. Österreichisches Bundesinstitut für Gesundheitswesen.

Ladurner, C., Tauber, S., Hainz, W. (2016). Frühe Hilfen Südtirol. Forum Prävention.

Ladurner, CH., Hainz, W., Krismer, S. (2021). Organisationsmodell Frühe Hilfen Südtirol. Amt für Kinder- und Jugendschutz und soziale Inklusion der Autonomen Provinz Bozen - Südtirol und Südtiroler Sanitätsbetrieb.

OFAS (2018). Encouragement précoce. Guide d'orientation à l'intention des petites et moyennes communes.

https://www.contre-la-pauvrete.ch/fileadmin/kundendaten/Fruehe_Foerderung_in_Gemeinden/GzD_fr_NAP_Fruehe_Foerderung.pdf

Sahrai, D., Bittlingmayer, U. (2024). Frühe Hilfen für alle? Erreichbarkeit von Eltern in den frühen Hilfen. Materialien zu Frühen Hilfen 18. Nationales Zentrum Frühe Hilfen.

Weigl, M., Haas, S., Ofner, T. (2024). Frühe Hilfen und Präventionsketten: Gemeinsamkeiten, Unterschiede, potenzielle Schnittstellen und Synergien. Gesundheit Österreich.